

DCM 2025/02/14

OBJET : DECISION BUDGETAIRE PORTANT SUR DES VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE M5 Fongibilité des crédits.

L'instruction comptable M57 permet désormais, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget et dans les limites qu'elle fixe, à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Lors du vote du budget primitif 2024, le Conseil municipal a entériné cette possibilité dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision exécutoire de l'exécutif.

Par suite, il lui incombe d'informer le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal est ainsi informé de la décision de virement de crédits n° 2024-12-10-DFMG.

Virement de crédit rendant exécutoire les virements de chapitre à chapitre suivants :

| SECTION | CHAPITRE/ OPERATION | ARTICLE | LIBELLE ARTICLE | FONCTION | MONTANT | SERVICE GESTION NAIRE |
|----------------|------------------------|---------|--|----------|-------------|-----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 011 | 6183 | Frais de formation | 420 | - 12 000,00 | 22IP |
| FONCTIONNEMENT | 65 | 657382 | Organismes publics divers | 428 | 12 000,00 | 22IP |
| FONCTIONNEMENT | 011 | 611 | Contrats de prestations de services | 313 | - 2000,00 | 21BI |
| FONCTIONNEMENT | 011 | 6182 | Documentation générale et technique | 313 | - 5000,00 | 21BI |
| FONCTIONNEMENT | 011 | 6236 | Catalogues et imprimés | 313 | - 3000,00 | 21BI |
| FONCTIONNEMENT | 65 | 65811 | Droits d'utilisation – informatique en nuage | 020 | 10 000,00 | 21BI |

Ce point ne donne pas lieu à vote.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 20 février 2025.

La secrétaire de séance,

Kattia THÉODORE METONY

Hélène POLIFONTE-MOLIA